

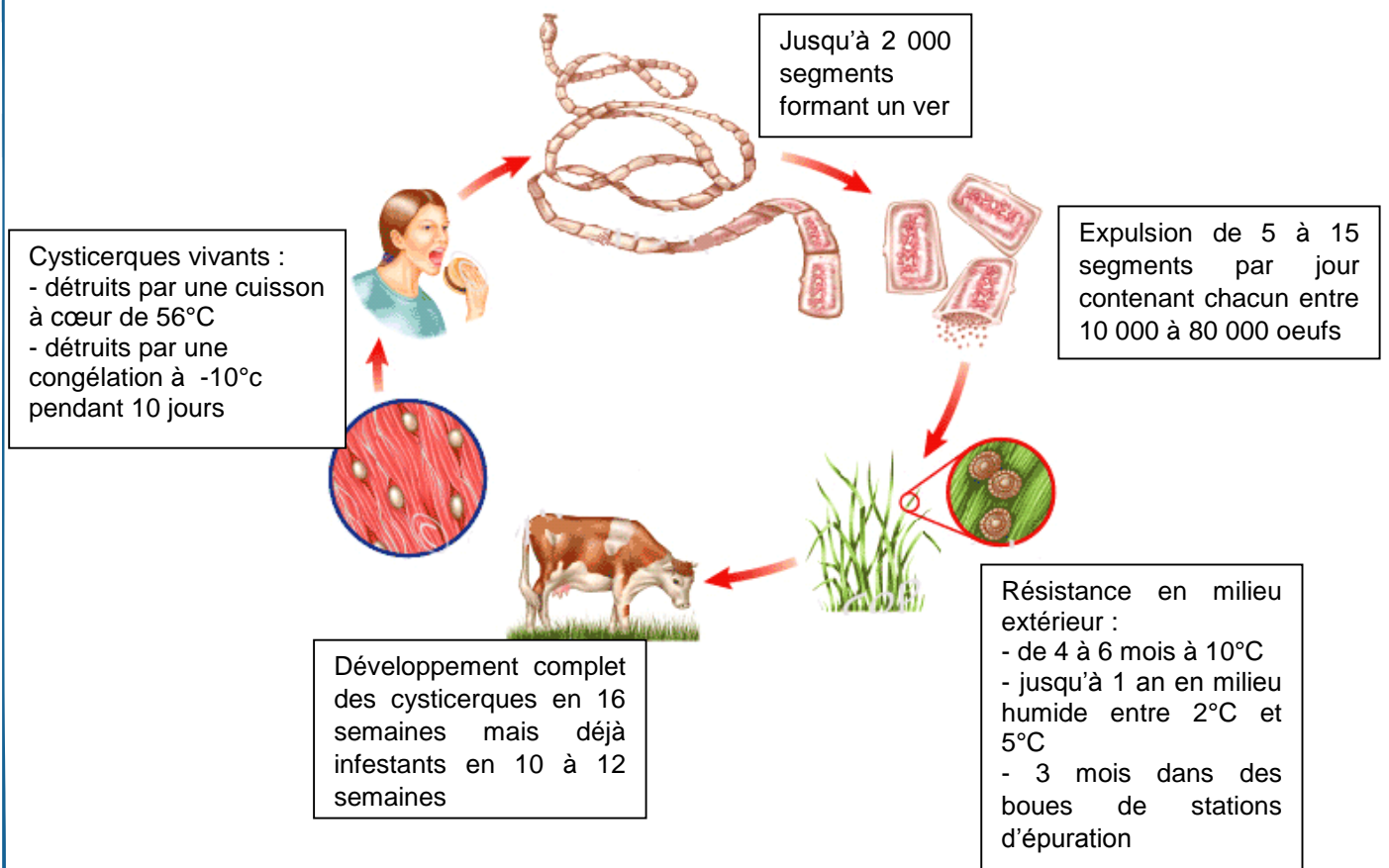
La cysticercose est une infestation parasitaire des muscles par les formes larvaires (= cysticerques) d'un parasite très connu transmis par l'homme, le *Taenia saginata*, appelé aussi ver solitaire.

## Mode d'infestation et cycle parasitaire

Le parasite vit au stade adulte dans l'intestin de l'humain. Ce parasite a deux noms distincts : le *Taenia saginata* pour le ténia adulte où l'hôte est un être humain et la maladie est la téniasis et le ***Cysticercus bovis*** pour les spores à l'état larvaire où l'hôte est le bovin et la maladie la **cysticercose**.

L'Homme se contamine en mangeant de la viande crue ou insuffisamment cuite provenant d'un bovin parasité. En 3 mois, le ténia est formé dans l'intestin de l'homme. Il peut atteindre la taille de 5 à 10 mètres et vivre jusqu'à 30 à 40 ans (un traitement est disponible et efficace chez l'humain).

Du ténia se détachent des anneaux contenant des œufs qui sont expulsés avec les matières fécales. Le ver adulte produit des centaines de milliers d'œufs par jour. Ces œufs peuvent se retrouver dans les pâturages et être ingérés par les bovins. Les œufs résistent aux produits chimiques. Le traitement des eaux usées ne les affectent pas et ils survivent plusieurs mois dans l'eau, les égouts, les pâturages, dans le foin et l'ensilage n'ayant pas chauffé. La sécheresse les tue rapidement.



La contamination des bovins se fait surtout au pâturage lors de l'ingestion des œufs de ce parasite qui sont présents dans l'herbe ou dans l'eau. Il faut donc faire très attention aux boues provenant du traitement des eaux usées. Les bovins peuvent donc se contaminer suite :

- ▶ **au débordement d'une fosse septique ou à l'épandage de son contenu sur un herbage,**
- ▶ **aux épandages des boues de station d'épuration sur une zone de pâturage,**
- ▶ **au passage de promeneurs, pêcheurs ou chasseurs,**
- ▶ **à la contamination de la nourriture des animaux par une personne infestée.**

Après des transformations biologiques au cours de sa migration, le parasite se localise chez les bovins dans tous les muscles sous une forme semblable à un kyste : le cysticerque. Il est formé dans un délai de 3 mois après ingestion de l'œuf. Cette infestation n'a pas de répercussion, ni sur l'état général de l'animal ni sur la croissance pour les jeunes bovins. Les bovins infestés ne présentant aucun symptôme, l'éleveur ne s'en rend donc pas compte.

### A l'abattoir

La découverte de cysticerques à l'abattoir lors de l'inspection vétérinaire entraîne des mesures d'assainissement par le froid (congélation des parties non saisies et revalorisation en catégorie 2), provoquant ainsi une moins-value commerciale pour l'éleveur. Dans le cas où l'infestation est généralisée, la carcasse et les abats sont saisis en totalité et détruits.

Lorsqu'un cas de cysticerose est relevé en abattoir, l'éleveur concerné doit s'engager à rechercher les causes de la contamination de son animal (ainsi que l'exige la réglementation) et d'autant plus s'il est couvert par le Fonds d'Assainissement Régional.

**En l'absence de recherche et de mise en place de méthodes de prévention de la part d'un éleveur ayant eu une saisie pour ce motif, les cas suivants ne sont pas indemnisés, le FAR ne pouvant s'exercer dans les cas assimilés à de la négligence.**

### Surveillance et prévention

Dès le premier cas recensé, il convient de:

- ▶ **surveiller la santé des personnes en contact avec les animaux (dépistage du ver du tœnia et, si présence du parasite, traitement des personnes concernés),**
- ▶ **respecter des mesures d'hygiène rigoureuses pour éviter la diffusion des segments infestants, excrétés par une personne porteuse du parasite,**
- ▶ **éviter toute contamination des aliments destinés aux bovins par des fèces humaines,**
- ▶ **exclure l'épandage des fosses d'aisance sur les parcelles qui produisent des aliments destinés aux bovins,**
- ▶ **s'abstenir d'épandre des boues de station d'épuration sur les prairies (ou à défaut n'utiliser ces prairies qu'après un délai de 3 mois suivant le dernier épandage, et après avoir réalisé un chaulage),**
- ▶ **prendre les mesures appropriées en cas de débordement des bacs de décantation de stations d'épuration sur des prairies voisines,**
- ▶ ...

Il est conseillé à l'éleveur de se rapprocher de tous les professionnels de la santé et/ou du conseil en élevage : médecin, vétérinaire, OP d'appartenance, GDS...



La réglementation en matière de transmission des Informations sur la Chaîne Alimentaire (ICA) exige également que cette information soit mentionnée au dos de l'ASDA en cas de vente d'un animal appartenant à un lot où il y a eu un cas de cysticercose datant de moins de 9 mois.

VERSICO de l'ASDA

Transmission Emboucheurs sur la chaîne alimentaire	
Zone à compléter par l'éleveur ou l'acheteur	
Nom de l'éleveur	Nom de l'acheteur
Adresse	Adresse
Code de l'élevage	Code de l'élevage
Signature de l'éleveur et du vétérinaire	
Date de la vente	
Type d'achat	
Date de l'abattage	
Date de l'expédition	
Date de la vente	

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GOUVERNEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

RECTICO de l'ASDA

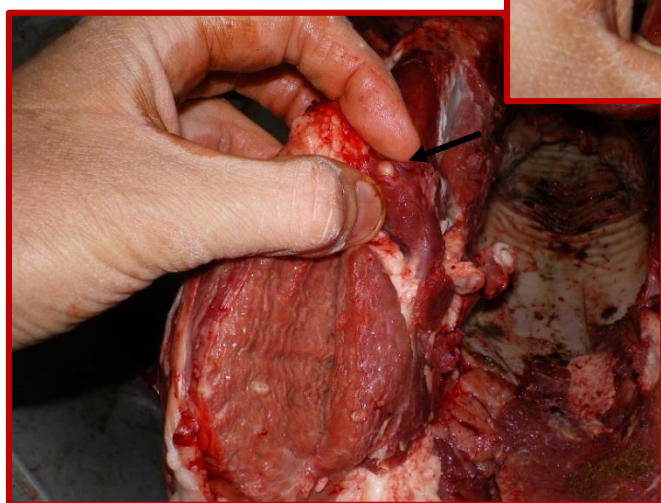
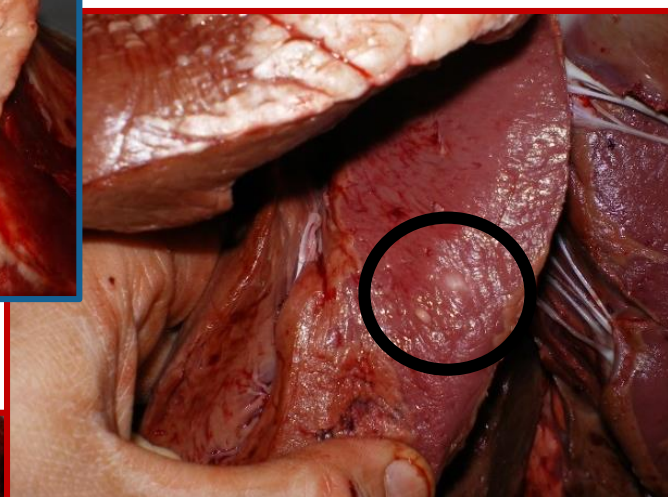
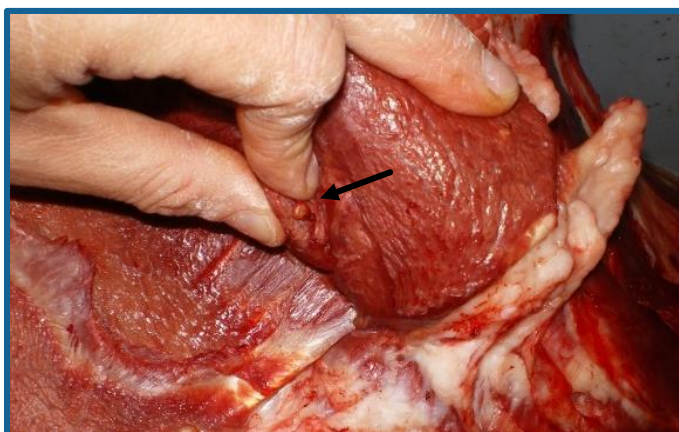
J'atteste que ce bovin - présente un - risque nécessitant l'émission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile)

Vétérinaire (N° original) 1842

Jour Mois Année 12/01/2010

Signature de l'éleveur (2)

### Photos de cysticerques découverts sur des carcasses en abattoir



Pour plus d'information, contactez votre GDS ou votre interprofession, INTERBEV OCCITANIE au 05.61.75.29.40.  
2 Allée Brisebois - BP 82256 - 31322 CASTANET-TOLOSAN CEDEX, Email : [contact@interbevoccitanie.fr](mailto:contact@interbevoccitanie.fr)